

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 1 (1863)
Heft: 5

Artikel: Société industrielle et commerciale du canton de Vaud (suite)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-176533>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Société industrielle et commerciale du canton de Vaud.

Nous avons indiqué en quelques mots le but et la marche de la Société; quant aux détails que nous avons promis de donner sur l'organisation des cours pour les apprentis, nous le ferons plus tard. Aujourd'hui, nous voulons nous borner à appeler l'attention des commerçants et des industriels sur cette utile association, les engager à participer à ses travaux et à seconder ses efforts.

Nous ne pouvons mieux faire pour cela que de récapituler rapidement les sujets qui sont soulevés à l'heure qu'il est dans son sein.

Le besoin d'un code de commerce. — Cette question a été débattue longuement et avec soin. La Société a suivi avec un vif intérêt des conférences ouvertes sur ce sujet par M. l'avocat Ruchonnet, et dans lesquelles il a donné des aperçus pleins d'actualité sur le *droit commercial*. Ces conférences ne sont point terminées et elles continueront dans l'année qui va commencer.

Une autre question à l'étude est celle de l'opportunité d'une *exposition industrielle vaudoise* pour 1864. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance de cette question dont la discussion aura lieu très-prochainement dans les séances de la Société.

Une série de demandes ont été discutées et formulées en réponse à la circulaire du Département de l'agriculture, par laquelle les négociants et les industriels ont reçu l'invitation d'émettre leur opinion sur les moyens de favoriser l'industrie et le commerce dans notre canton. Nous donnerons plus tard connaissance à nos lecteurs de quelques-uns des vœux émis par la Société; disons seulement qu'ils touchent à des points très-importants, tels que le timbre, les lettres de voiture, les déballages, une enquête sur l'industrie, la statistique, l'introduction d'une nouvelle industrie lucrative pour nos campagnes, la banque, etc.

Enfin, le traité de commerce avec la France va four-

nir ample matière à l'activité des membres de la Société. — Nous engageons donc de toutes nos forces toutes les personnes que cela concerne à profiter de l'assemblée générale de janvier pour se faire présenter et recevoir de la Société. De notre côté, nous nous ferons un plaisir de tenir régulièrement nos lecteurs au courant de tout ce qu'elle traitera d'important pour le pays¹.

Les anciennes vignes.

Il n'est guère facile de fixer la date précise des premières vignes plantées en Suisse. Quelques inscriptions romaines en l'honneur de Bacchus ont été trouvées à Avenches, à St-Prex et ailleurs; mais on pouvait adorer le dieu de la treille sans avoir de raisins: l'opinion la plus accréditée est que les vignes ont été introduites dans les contrées les plus chaudes de l'Helvétie environ l'an 280, sous l'empire de Probus, qui leva la défense faite 200 ans auparavant par Domitien de planter des vignes dans les provinces. Le plus ancien document qui parle des vignes en Suisse est un acte du concile d'Epaune, par lequel Sigismond, roi de Bourgogne, donne, en 515, des terres à l'abbaye de St-Maurice, parmi lesquelles sont spécifiées des vignes dans le *Pagus Valdensis* (Pays de Vaud); un siècle après, une charte fait mention de vignes situées à St-Aubin en Vully. En 810, Charlemagne dota en partie le chapitre qu'il avait fondé à Zurich avec des vignes situées aux environs de cette ville. Un diplôme de son fils, Louis-le-Débonnaire, donné à Lausanne en 814, apprend que le domaine impérial avait des vignes à Mauremont près d'Eclépens. La première année du dixième siècle, Rodolphe I^{er}, roi de la petite Bourgogne, donna une vigne située en Mornay, près Lausanne, au prêtre Aymon,

¹ Les séances ont lieu une fois par semaine (le lundi soir). Dès le nouvel-an, nous indiquerons l'ordre du jour de la séance prochaine et nous donnerons un compte-rendu de la séance précédente.

le père Cornaz prenait ses repas avec ses domestiques, suivant l'antique et patriarcal usage de nos campagnes.

L'oncle Samuel voyait avec grand plaisir la faveur croissante qui entourait sa gentille filleule; de plus, le sourire singulier avec lequel il accueillait certains bruits circulant déjà dans la contrée au sujet d'un mariage possible entre le vieux Cornaz et sa jolie servante ne contribuaient pas à les faire taire.

Sur ces entrefaites, Antoine revint au village après six semaines d'école militaire. Son père, disposé à pardonner les torts de l'enfant prodigue, avait tiré de sa cave quelques bouteilles d'excellent vin du Dézaley (1854) pour fêter son retour. Il va sans dire qu'on n'avait pas oublié le classique veau gras, seulement ce dernier s'était transformé pour la circonstance en cochon de lait. Marguerite attendait avec curiosité l'arrivée du fils de la maison et n'ignorant pas la mésintelligence qui avait régné entre celui-ci et Abram Cornaz, elle se faisait une joie de la réconciliation qui ne pouvait manquer d'avoir lieu entre le père et le fils. Hélas! ces beaux préparatifs et ces doux projets furent faits et conçus en pure perte....

Une quinzaine de jours auparavant, Antoine ayant obtenu une permission pour un dimanche entier, s'acheminait joyeusement

du côté de la maison paternelle, animé des meilleures intentions du monde. Il se proposait de faire la paix avec son père et comptait lui promettre de changer de conduite à l'avenir. Cette démarche était sincère de sa part, car il sentait bien que ses procédés à l'égard de son père n'étaient pas ceux qu'on devait attendre d'un bon fils et d'un brave garçon. Malheureusement il rencontra avant d'arriver chez lui plusieurs connaissances avec lesquelles il fallut s'arrêter, prendre un verre et jaser un peu. Parmi ces dernières se trouvaient quelques-unes de ces personnes charitables, comme on en rencontre au village aussi bien qu'à la ville, dont les paroles mielleuses et les bonnes intentions ont le don de faire battre des murs. Vous devinez le reste.... On parla de la maison du père Cornaz, des succès de certaine intrigante qui venait on ne sait d'où, on ajouta qu'il était pourtant bien dur de voir le fils de la maison supplanté par on ne sait qui, et patati et patata.... tant et si bien qu'après ces beaux discours arrosés de fréquentes libations, Antoine revint à Lausanne sans avoir été jusqu'à Chexbres, exaspéré de ce qu'il avait appris.

(La suite prochainement.)